



Des gardes-côtes turcs, lors d'une opération de sauvetage d'un groupe de migrants afghans dans la mer Egée, près de Dikili, en Turquie, le 2 juillet 2021. Ils ont déclaré avoir été repoussés en mer par les autorités grecques. (IVOR PRICKET/NYT REDUX-REA)

Refoulements en mer Egée : le fichier trompeur de Frontex

L'agence européenne est accusée de fermer les yeux sur les « pushbacks »

D'après les résultats d'une enquête menée par *Le Monde* en collaboration avec le média à but non lucratif *Lighthouse Reports*, l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* et les médias suisses *SRF* et *Republik*, l'agence européenne de gardes-frontières Frontex a enregistré dans sa base de données plusieurs dizaines de refoulements illégaux comme de simples opérations de « prévention au départ » depuis la Turquie, entre mars 2020 et septembre 2021.

C'est ce qui ressort d'un fichier de Frontex que *Le Monde* et ses partenaires sont procurés par le biais d'une demande d'accès à un document administratif. Toutes les opérations de l'agence sont répertoriées dans cette base de données, baptisée « JORA » (Joint Operations Reporting Application) : les interceptions de migrants, les saisies de marchandises de contrebande et les interpellations de passagers. Des informations fournies à l'agence par les Etats membres.

L'équipe de journalistes derrière cette enquête s'est focalisée sur l'opération menée le long des frontières maritimes de la Grèce avec la Turquie et sur les événements qui ont fait l'objet d'une surveillance de Frontex. Entre mars 2020 et septembre 2021, cela représente 222 incidents dans le fichier JORA, tous présentés comme des « préventions au départ » en mer Egée, c'est-à-dire des cas de bateaux de migrants interceptés ou déroutés avant qu'ils aient atteint les eaux grecques. Or, d'après l'enquête, ces événements recouvrent de nombreux renvois illégaux de migrants.

En croisant les données de JORA avec des rapports d'associations ou des comptes rendus des gardes-côtes turcs, il apparaît que, dans 22 cas au moins, qui représentent 957 migrants, ceux-ci ont été retrouvés dérivant en mer dans des canots de survie gonflables, sans moteur. D'après des photos que *Le Monde* et ses partenaires ont pu authentifier, ces canots, de couleur orange, correspondent à des modèles achetés

par les autorités grecques, via un financement de la Commission européenne. Ce qui tendrait à prouver que les migrants ont accédé aux eaux grecques avant d'être refoulés illégalement.

En outre, à plusieurs reprises, l'enquête a établi que les migrants avaient atteint les côtes grecques avant d'être retrouvés par les gardes-côtes turcs, dérivant en mer. Ils auraient de cette manière été empêchés de demander l'asile en Grèce, une pratique contraire au droit international.

Ainsi, le 28 mai 2021, une cinquantaine de passagers ont accosté sur l'île de Lesbos vers 6 heures du matin. Les photos et les données GPS que les passagers ont partagées, notamment avec l'association Aegean Boat Report, attestent de leur présence sur l'île. Selon les témoignages des migrants, la police grecque aurait repéré et interpellé une partie d'entre eux et les aurait transférés en mer sur une vedette des gardes-côtes. Une fois dans les eaux turques, les Grecs les auraient laissés dériver sur un canot de survie.

« Descriptions douteuses »

« Nous supposons qu'ils ont ensuite appelé la police turque », explique Ali, un Afghan de 44 ans, qui faisait partie du groupe et que nous avons pu contacter. Un communiqué des gardes-côtes turcs confirme que, ce jour-là, vers 13 heures, 32 personnes ont été secourues au large de Chios. Il précise que les migrants avaient été abandonnés en mer par les Grecs. Cet incident a été consigné sous le numéro 441726 dans le fichier JORA comme une simple « prévention au départ ».

Le 29 avril 2020, Frontex fait état d'une opération similaire, sous le numéro 406384. « Un bateau avec environ vingt migrants à bord a été détecté par le VPO HCG [un patrouilleur des gardes-côtes grecs] (...) à l'intérieur de la TTW [les eaux territoriales turques]. (...) Un bateau de la TCG [les gardes-côtes turques] est arrivé et a pris la responsabilité de l'incident. »

D'après nos investigations, les migrants avaient, en réalité, accosté sur l'île de Samos, avant d'être interpellés par la police grecque, puis ramenés en mer et

« L'agence doit être plus indépendante, sous peine de se rendre complice de violations de droits fondamentaux »

TINEKE STRIK
eurodéputée écologiste

les agissements des autorités nationales », a déclaré l'agence.

Cela fait deux ans que le directeur exécutif de Frontex, le Français Fabrice Leggeri, fait l'objet de critiques. En mars 2020, un consortium de journalistes mené par *Lighthouse Reports* avait révélé la complicité d'un bateau de l'agence, témoin d'un « push-back » en mer Egée, ce qui avait provoqué une crise interne. « Les refoulements ont été évoqués devant le conseil d'administration », se souvient un cadre du ministère de l'Intérieur français, selon qui « la vraie question qui se posait, c'est : de quel droit un bateau grec sous l'égide de Frontex se retrouve à dire à un canot de faire demi-tour et d'aller dans les eaux turques, alors qu'ils veulent demander l'asile ? »

Manque de diligence

Ce haut fonctionnaire évoque le manque de données disponibles à propos des opérations en mer : « Si vous n'avez pas la certitude que l'Etat vous dit tout, ne faudrait-il pas placer un officier aux droits fondamentaux [chargé du respect du droit international] dans chaque navire ? » L'eurodéputée néerlandaise écologiste Tineke Strik, membre du groupe de travail parlementaire Frontex Scrutiny Working Group, est plus sévère encore : « Frontex sait qu'elle ne peut pas se contenter de reprendre à son compte les informations données par les Grecs, assure l'élue. L'agence doit être plus indépendante, sous peine de se rendre complice des violations de droits fondamentaux. »

Le manque de diligence de Frontex a récemment été pointé du doigt par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), qui a bouclé un rapport non public en février 2022, fruit d'un an d'enquête. D'après deux sources internes à l'agence, l'OLAF aurait notamment enquêté sur six cas présumés de refoulement. Jeudi 28 avril, M. Leggeri devait répondre aux questions de son conseil d'administration, réuni à titre exceptionnel. L'ordre du jour ? Les conclusions de l'OLAF sur les refoulements en mer Egée. ■

JULIA PASCUAL
ET TOMAS STATUS
(« LIGHTHOUSE REPORTS »)